



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018**

**En exercice :**  
18 membres

**Présent(s) :** 17

**Excusé(s) :** 0

**Pouvoir(s) :** 0

**Absent(s) :** 1

Le cinq novembre deux mil dix-huit, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Patrice COUCHAUD, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Brigitte BINET, Philippe DUBREUIL, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Cathy SAIGNOL, Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER, Carole PERRET, Sandrine CHEVET, Stéphane NIGON, David MASSACRIER

**Le ou les membres excusé(s) :**

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) :**

Claude JAVELLE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe DUBREUIL.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2018.

**Intercommunalité**

**Approbation du rapport de la CLECT du 27 septembre 2018 : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation**

**Délibération n°2018-045-DE**

Mme MAILLARD présente le rapport et rappelle le rôle de la CLECT qui consiste à évaluer les charges transférées à Loire-Forez Agglomération telles que :

- SDIS
- Voirie

- Eclairage commune
- Charge portage de repas
- Soutien aux écoles de musique

Pour la commune de Champdieu, les nouveaux montants de l'attribution de compensation pour l'année 2018 sont de – 37 088.79 € en investissement et 202 147.87 € en fonctionnement.

La commune est donc bénéficiaire d'une attribution de compensation de 165 059.05 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**APPROUVE, à l'unanimité**

- le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 27 septembre 2018
- autorise la Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

<b>Voirie</b>
---------------

**Tableau de classement de la voirie communale.**

**Délibération n° 2018-046-DE**

Mr CHAZAL, adjoint à la voirie, rappelle que le dernier tableau de classement des voies avait été approuvé par le conseil municipal en date du 26/09/2016.

Il rappelle également que le service voirie de la Communauté d'Agglomération Loire-Foréz a assisté la commune dans la mise à jour du tableau de classement des voies.

Mr CHAZAL présente ce tableau répertoriant le linéaire de l'ensemble des voies communales et chemins ruraux de la commune.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver les longueurs de voies ci-dessous :

- voies communales à caractère de chemin : 29 945 m
- voies communales à caractère de rue : 3 044 m
- voies communales à caractère de place : 10 120 m<sup>2</sup>

**Après discussion, le conseil municipal approuve le tableau de classement des voies**

<b>Finances</b>
-----------------

**Extension BTS P. « ROZET » - Propriété CONSORT FAUCHET**

**Délibération n° 2018-047-DE**

Dans le cadre d'un permis d'aménager déposé sur le secteur du Rozet pour 4 lots, M. DUFOUR expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension des réseaux électriques.

Le SIEL assurant la maîtrise d'œuvre des travaux a estimé le montant des travaux à hauteur de 9 630 € HT, en déduction de l'aide du SIEL, il resterait à charge pour la commune la somme de 6 228 €.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune,
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

<b>Foncier</b>
----------------

### **Maison des artistes : mise en location**

#### **Délibération n° 2018-048-DE**

Mme MAILLARD rappelle que la commune est propriétaire de la maison située au 48 rue du Château et que dans le cadre de l'attractivité touristique, la municipalité a souhaité destiner cette maison à l'accueil d'artiste en résidence pour y installer leur atelier moyennant un loyer.

La répartition des charge s'effectuerait de la manière suivante :

- Le rdc réservé à l'habitation d'un(e) artiste représente 60 % du bâtiment ;
- Etage composé de 4 pièces à usage professionnel représente les 40 % restant ;

Il est entendu que la partie habitation sera mise en location uniquement à un artiste occupant un atelier à l'étage.

Mme MAILLARD propose de fixer le montant de la location pour la partie habitation à 6 €/m<sup>2</sup> et pour la partie atelier à 4 €/m<sup>2</sup>. Les baux de location seront établis par le notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- approuve la mise en location de la maison,
- approuve le montant du loyer estimé à 6 €/m<sup>2</sup> pour la partie habitation,
- charge M. le Maire de solliciter le notaire pour la rédaction du bail,
- autorise M. le Maire à signer les documents relatifs,

<b>Finances</b>
-----------------

### **Subvention classe 2021**

#### **Délibération : 2018-049-DE**

M. le Maire informe que les membres de la classe 2021 sont venus présenter en mairie leurs projets de manifestations.

M. le Maire rappelle que les associations bénéficient chaque année d'une subvention communale pour l'aide à l'investissement ou l'organisation de manifestation.

Afin de faciliter la mise en place de cette association, M. le Maire propose d'attribuer d'ores et déjà la subvention à la classe 2021. Il propose la somme de 200 € pour l'organisation de manifestations.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association classe 2021.

## Finances

### **Demande de subvention pour le projet école numérique.**

#### **Délibération 2018-050-DE**

Mme FRANCE présente l'appel à projet porté par l'Education nationale « Ecoles numériques innovantes et ruralité » ayant pour objectifs d'encourager l'innovation pédagogique, de favoriser la continuité école-collège,... en apportant un soutien financier à hauteur de 50 % du montant de la dépense.

En accord avec l'équipe enseignante de l'école primaire, un projet d'équipement en matériel informatique serait nécessaire pour déployer et intensifier l'usage du numérique à l'école. De plus, l'arrivée de la fibre permettrait de déployer également le numérique au sein de l'école maternelle par la manipulation de tablettes.

Mme France présente le devis correspondant à l'acquisition de 9 ordinateurs portables, 12 casques stéréo et 6 tablettes. Le montant du devis s'élève à 9 701 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'équipement de l'école en matériel numérique,
- Approuve le devis pour l'acquisition de matériel informatique,
- Sollicite une subvention pour l'acquisition du matériel,
- Charge M. le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour concrétiser ce projet

## Finances

### **Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2019.**

#### **Délibération : 2018-051-DE**

M. CHAZAL informe que la commune peut solliciter une aide financière au titre de l'enveloppe territorialisée du Département pour l'année 2019.

Il propose de solliciter une aide pour la réfection des croix de la commune. Un projet de réfection de la cour de l'école maternelle est également en réflexion et pourrait également être proposé pour la demande de subvention.

Le montant des travaux s'élève à :

**Réfection des Croix :**

**23 762 € HT**

*Croix de la Place de la Barrière, du Pizet, des Romans, de la rue de la Forge, de Barge et de la rue du Rosaire.*

**Réfection de la cour de l'école maternelle**  
**TOTAL**

**21 375 € HT**  
**45 137 € HT**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite auprès du Département une aide financière au titre de l'enveloppe territorialisée 2019 pour la réfection des croix et de la cour de l'école maternelle
- Charge M. le Maire de procéder aux formalités administratives

### Questions diverses

- Le puits, place de la Barrière, a été accroché par un véhicule de type camion et cela devant témoin. Une plainte a été déposée en gendarmerie.
- Assemblées générales
  - FNACA 24 octobre
  - « Asso Animation » : 9 novembre à 20h salle du Ruillat
  - La Forezienne : 9 novembre à 20h30
- Dimanche commémoration du centenaire de la fin de la première Guerre Mondiale à 10 h30
- La fibre sera installée à la mairie et l'école courant novembre
- une 40aine d'exposants se sont inscrits pour participer au quatrième Marche « Art et Terroir » qui se déroulera le week-end du 17 et 18 novembre 2018.